



Acquisition de la nationalité française

Par **BACAR faissoi**, le **30/12/2017** à **15:54**

Bonjour je suis un garçon de 16 ans je suis comorien mon père il est français de sa naissance je suis venu vivre avec mon père à Mayotte un département français (je suis venu et je vie clandestinement) il ya environ 2ans. Je possède jst mon acte de reconnaissance que je reçu ici à la mairie. Je n'ai suis pas encore scolarisés
Ma question est de savoir: _S'il serait possible d'acquérir la nationalité française?
_ et si oui comment fairai-je?

Merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **30/12/2017** à **16:16**

bonjour,
si vous êtes né de père français, vous avez la nationalité française et vous n'avez pas à vivre clandestinement.
le plus difficile sera de fournir des documents d'état civil fiables prouvant que c'est votre père et qu'il a la nationalité française, l'état-civil de la république fédérale islamique des comores ayant une fiabilité discutable sinon douteuse(voir <http://www.comores-infos.net/les-comores-absentes-a-la-conference-sur-letat-civil/>.)
salutations

Par **BACAR faissoi**, le **30/12/2017** à **16:22**

Merci ! Mais comment j doit faire pour éclaircir tout ça parce que je ne sais pas où j peu aller me renseigner avec les dossiers que je possède sur moi

Par **youris**, le **30/12/2017** à **18:28**

il faut que votre père se renseigne au service d'état-civil de ou il réside commune.
votre naissance a-t-elle été transcrite sur l'état civil français ?

Par **BACAR faissoi**, le **30/12/2017** à **18:32**

Je ne crois pas qu'il est transcrit le seul truc que je possède c'est l'acte de reconnaissance.
Sinn comment on fait pour la transcription ? Quelle sont les démarches ?

Par **Sleeper**, le **11/01/2018** à **14:17**

Bonjour "Emilie Dupont", vous pouvez aussi répondre à la question posée ce qui est le but du forum, au lieu de faire votre pub sur tous les sujets.